



NORMANDIE
connectée.

Un Tiers-Lieux, c'est quoi ?

Les Tiers-Lieux ne sont pas seulement les nouveaux bureaux du 21ème siècle. **Ils représentent une nouvelle manière de travailler plus collaborative permettant de redéfinir les contours de nouveaux espaces et usages pour favoriser l'innovation.**

Il s'agit d'un lieu fréquenté quotidiennement par ses usagers. Le coworking, issu de l'univers traditionnel du travail, est une modalité assez emblématique de ce type de lieu. L'émergence de ces lieux est liée au développement du numérique, offrant la possibilité **de travailler de manière indépendante ou en dehors de l'entreprise tout en restant connecté à un grand nombre de ressources.**

Les Tiers-Lieux accueillent aussi de nouveaux réseaux d'actifs qui facilitent l'émergence de larges communautés, capables de se mobiliser pour **créer et partager les savoirs et de projets.**

Ce sont autant de gisements d'initiatives, de créativité et de mobilisation des individus dans un but collectif qui fabriquent de nombreux communs de la connaissance.

Les Tiers-Lieux Normandie sont hybrides et multifformes.

L'objet se réinvente au grès des expériences. **Il n'existe donc pas de tiers lieu type.**

Les Tiers-lieux sont également connus sous des dénominations variées comme des espaces de **coworking**, des **FabLab**, des **coliving**, des accélérateurs de startups, des HackerSpaces ou les lieux d'Open innovation...

Ce sont :

- Des laboratoires d'activité
- Des lieux pour faire ensemble
- Des lieux apprenants
- Une nouvelle opportunité pour les territoires périphériques

Les tiers lieux répondent à un vrai besoin d'**équilibre entre qualité de vie et activité professionnelle.**

Ils ne sont pas réservés aux espaces urbains de forte densité de population. Ils permettent aux zones éloignées des grands pôles urbains de proposer des solutions aux attentes des actifs. Ils offrent des espaces recherchés par les néo-ruraux habitués à ces espaces de partages en centres urbains.

Si le vivier de coworker est plus important en zone dense, permettant un portage par l'initiative privée, les collectivités locales en zone rurale se sont emparées du sujet en engageant de nombreuses réflexions sur ces espaces de travail partagé.

Le Tiers-Lieu s'adresse aux entreprises, aux artisans, aux salariés en télétravail, aux travailleurs indépendants, aux associations mais aussi aux étudiants et demandeurs d'emploi.

Vous y trouverez des espaces de travail comprenant une salle de réunion, des outils mutualisés (imprimante, logiciels, outils de fabrication, ...), des lieux privatifs et des lieux partagés, un espace de convivialité, une connexion minimale "haut débit", des animations, ...

Promouvoir la Qualité de Vie au Travail

Un partenariat entre l'Aract et la Région pour promouvoir la Qualité de Vie au Travail dans les "Tiers-Lieux Normandie"

La Région Normandie a souhaité s'appuyer sur les compétences de l'Aract afin d'aider les porteurs de projets à intégrer les enjeux de qualité de vie au travail le plus en amont possible dans le développement de leurs tiers lieux, permettant ainsi d'enrichir ces projets et de contribuer à leur réussite.

Cela se traduit par l'accompagnement des porteurs de projet par l'Aract Normandie dans le cadre du levier « Émergence » et sa participation à l'attribution du Label « Tiers-lieux Normandie ».

Les experts de la Qualité de Vie au Travail au service du réseau

Dans le cadre du partenariat entre la Région Normandie et l'Aract, pour bénéficier du levier « Émergence », le porteur de projet devra au préalable se rapprocher de l'Aract Normandie. Cette étape prendra la forme d'une rencontre d'environ deux heures entre le porteur de projet et un chargé de mission de l'Aract Normandie. Son rôle est d'enrichir les démarches d'accompagnement des porteurs de projet en intégrant dans le cahier des charges à destination des consultants des éléments relatifs à la dimension participative et à la qualité de vie au travail. L'accompagnement de l'Aract Normandie est gratuit car pris en charge par la Région Normandie. Les préconisations de l'Aract Normandie dans le cadre du levier « Émergence » peuvent amener le porteur de projet à avoir besoin de matériel. Il est alors possible de faire appel au Levier « Développement de services numériques innovants ». Ce dispositif soutient le développement de services numériques innovants des Tiers-Lieux Normandie en proposant des aides au financement de l'acquisition d'équipements numériques ou de dépenses de développement du tiers-lieu dont les critères d'attribution sont détaillés sur le site internet de la Région Normandie.

Accompagner les porteurs de projets

L'Aract Normandie contribue également à l'appui aux porteurs de projets et aux lieux existants en participant à des temps d'échanges collectifs sur des sujets en lien avec la qualité de vie au travail. Dans cette optique, un outil qui propose aux porteurs de projets des pistes pour enrichir leur cahier des charges de création ou de développement d'un tiers-lieu en tenant compte d'une démarche qualité de vie au travail a été développé.

Animation territoriale au plus près des habitants

L'Aract organise au sein des Tiers-Lieux Normandie des évènements pour rencontrer les acteurs économiques et sociaux au plus près de chez eux dans les territoires. Les Tiers-lieux Normandie accueillent ainsi pour leur communauté et plus largement pour leur territoire, des ateliers, séminaires, évènements relatifs à la qualité de vie au travail.

- [Aract Normandie](#)
- [Rechercher un Tiers-Lieu labellisé](#)

Documents à télécharger :

- [Plaquette tiers-lieux Normandie](#)